

perdu au fond des bois, fut choisi pour capitale, de préférence aux anciennes villes qui avaient des droits à cet honneur.

En 1856, le gouvernement subit une modification : on introduisit le principe électif dans le conseil législatif. Les anciens membres demeuraient conseillers à vie ; mais les nouveaux membres devaient se faire élire par un des quarante-huit collèges électoraux nouvellement érigés. C'est aussi en 1856, que fut créé le conseil d'instruction publique, et qu'on décida l'établissement d'écoles normales dans le Bas-Canada.

Trois écoles normales furent inaugurées en 1857 ; l'école normale Laval, à Québec, l'école normale Jacques-Cartier, et l'école normale McGill, à Montréal. Les deux premières pour les catholiques, et la dernière, pour les protestants.

248. — *Quelles autres mesures importantes furent adoptées en 1857 ?*

Un projet de loi ordonnant la codification des lois civiles du Bas-Canada fut adopté. Cette mesure était rendue presque nécessaire par suite de l'abolition du système seigneurial. Trois commissaires furent chargés de ce travail. Ils l'achevèrent en 1864, et le code fut adopté par les chambres en 1865.